

Rapport d'activité 2024



Sommaire

Rapport moral	02
LA GOUVERNANCE	03
Les statuts d'Habitat 71	04
Les membres fondateurs d'Habitat 71	05
Le projet	11
L'organisation d'Habitat 71	11
SIMPLIFIER L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS	13
L'accompagnement de tous dans l'amélioration de l'habitat	14
Une activité spécifique du pôle Habitat : l'instruction des Aides Habitat Durable	16
APPORTER UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE A TOUS	25
Université de la copropriété – FNAIM UNIS	26
L'accompagnement des séniors dans l'adaptation de leur logement	27
Animation à destination des professionnels du bâtiment	30
Rencontres territoriales	31
Formation des élus – le maire maître d'ouvrage	33
Les théâtrales	34
Salon bien vieillir à Cluny	37
Portrait de territoires	38
Perspectives 2025	39

Rapport moral

L'accès à l'information et aux services pour tous en matière d'habitat, au plus près des territoires, est un enjeu crucial en particulier pour les zones rurales et pour les personnes les plus éloignées du numérique.

Depuis sa création, Habitat 71 a toujours œuvré en ce sens grâce au déploiement d'actions adaptées aux besoins des habitants de Saône-et-Loire.

En 2024, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour rapprocher plus encore nos services des usagers et des acteurs locaux.

Qu'il s'agisse d'accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement, d'informer les professionnels sur les dispositifs d'aide ou encore de sensibiliser les collectivités aux enjeux de l'habitat, chaque action menée par Habitat 71 a eu pour ambition de créer un lien fort avec les territoires.

À travers des actions variées, pédagogiques ou plus protocolaires, Habitat 71 a ainsi renforcé sa présence sur le terrain pour aller à la rencontre des acteurs locaux et des habitants, consolidant ainsi son rôle de guichet unique.

L'année 2024 a également été marquée par notre engagement accru aux côtés du Département dans la mise en oeuvre du Pacte Territorial, dont l'objectif consiste à développer une dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels et également de leur proposer des informations, conseils et orientations.

Signe de l'intérêt pour cette démarche, neuf EPCI de Saône-et-Loire ont manifesté leur souhait de bénéficier de cette offre de service départementale portée par Habitat 71.

Habitat 71 poursuivra ainsi son engagement en faveur d'un service public de proximité, garantissant à chacun un accompagnement adapté et efficace sur toutes les questions liées à l'habitat.

Ce rapport d'activité est l'occasion de mettre en lumière l'énergie déployée tout au long de l'année pour répondre aux attentes des usagers et des collectivités.

Les défis à venir seront relevés avec la même ambition pour offrir à tous, un accès simplifié et équitable aux services et aux solutions d'amélioration du logement sur l'ensemble du département.

Le Président,

Jean-Vianney GUIGUE

LA GOUVERNANCE

Les statuts d'Habitat 71

Les politiques de l'habitat concernent l'ensemble des populations et sont au cœur des politiques d'attractivité et de développement territorial.

Afin de mieux appréhender ces enjeux, les acteurs locaux ont souhaité créer une structure se voulant être un réseau pouvant répondre aux attentes des particuliers, des élus et des professionnels. Cette entité juridique favorise les synergies et la coopération entre ses membres.

Cette concrétisation est devenue effective suite à la création de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement.

Les statuts de l'association ont été signés le 11 octobre 2019.

L'association a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire, à travers la coordination d'un collectif d'acteurs.

Pour la réalisation de son objet, l'association s'attache à :

- Mettre à disposition des particuliers, élus et professionnels, un guichet unique proposant, de manière physique et dématérialisée, des conseils juridiques, techniques, administratifs, sociaux et financiers inhérents aux problématiques de l'habitat et du logement. Ces conseils sont dispensés par les membres de l'association dans le cadre de leurs missions respectives ;
- Proposer aux professionnels et élus, des services mutualisés en matière d'information, de formation, d'expertise ou d'assistance technique se rattachant, directement ou indirectement aux problématiques de l'habitat.

Les membres fondateurs d'Habitat 71



Action Logement

73 Grande Rue Saint-Cosme,

71100 Chalon-sur-Saône

Tel : 03 45 77 30 33

La vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi avec deux missions principales :

- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi,
- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

Action Logement est également un financeur majeur de la politique publique de renouvellement urbain et de revitalisation des villes moyennes, et des politiques locales de l'habitat.



Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire

94 rue de Lyon - CS 20440

71040 Mâcon Cedex

Tel : 03 85 39 30 70

Mail : adil71@adil71.org

L'ADIL offre une information gratuite, neutre et personnalisée sur tous les aspects juridiques liés au logement (financiers, fiscaux, urbanisme, rénovation, économie d'énergie...).

Cette information permet aux consultants de mieux connaître leurs droits et obligations mais également les solutions adaptées à leur situation. L'efficacité de l'ADIL repose sur l'expertise de son équipe et ses implantations de proximité.

Ses compétences peuvent la conduire à assurer des actions de formation au bénéfice de ses partenaires, à coordonner et diffuser de façon claire, des informations souvent complexes ou encore à faire connaître les nouveaux textes et procédures.

Elle peut, en outre, être associée, à titre d'expert, à toute réflexion entrant dans son domaine d'activité. L'ADIL possède également un outil privilégié d'observation du logement du territoire.



Agence Technique Départementale

16 - 18, rue des prés
71300 Montceau-les-Mines
Tél. : 03 85 67 72 30
Mail : agence@atd71.fr

L'Agence Technique Départementale est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'Agence Technique Départementale est au service de l'intérêt général. Elle offre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

C'est une boîte à outils à la disposition de communes et d'intercommunalités. Tous les maires ou présidents adhérents sont membres de l'assemblée générale et participent donc pleinement à la vie de l'agence. Ils peuvent faire des propositions sur ses activités, ses domaines d'intervention et les services qu'elle propose.



Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Rue Evariste Galois
71210 Torcy

L'AUSB est mise en sommeil depuis le 1^{er} juillet 2021.

L'AUSB permet aux acteurs locaux et à leurs partenaires de porter les enjeux d'un réseau d'agglomérations de taille moyenne.

Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- Mettre en place les conditions d'élaboration et d'appropriation du projet de territoire, favoriser le retour d'expériences et l'échange de bonnes pratiques, et valoriser la diffusion de l'information,
- Initier les réflexions prospectives qui permettent de bâtir le projet de territoire durable et solidaire dans les différents domaines du cadre de vie et du renouvellement urbain,
- Proposer des outils d'observation mutualisés pour répondre aux besoins des dynamiques des territoires,
- Apporter une assistance à ses membres pour les accompagner, en amont, dans la réalisation des documents de planification.



Association des Maires de Saône-et-Loire

6 rue de Flacé

71000 Mâcon

Tel : 03 85 38 10 59

Mail : assomaires71@amsl-71.fr

L'AMSL a un rôle de relais entre les Maires et les Présidents de communautés de communes de Saône-et-Loire et l'Association des Maires de France grâce à la diffusion régulière d'informations en provenance de l'AMF et à la participation de ses représentants aux commissions spécialisées ainsi qu'au Congrès National des Maires de France.

Elle est un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics par la présence de ses représentants dans les commissions ou organismes départementaux et/ou organismes régionaux, dont le rôle est de défendre le point de vue des communes et des E.P.C.I. dans tous les domaines concernant la gestion locale et l'organisation des services publics.

Par ailleurs, elle assure l'information ainsi que la formation des élus et apporte une mission d'aide et de conseil juridique aux Maires et aux Présidents d'EPCI dans la gestion quotidienne de leur collectivité.



CAUE de Saône-et-Loire

6 quai Jules Chagot

71300 Montceau- les-Mines

03 85 69 05 25

contact@caue71.fr

Le CAUE propose aux particuliers des rencontres gratuites avec un conseiller architecte ou paysagiste ou énergie. Ces rencontres ont pour objectifs d'aider à définir et à réaliser des projets de constructions neuves, réhabilitations, transformations intérieures, aménagements de jardins.

Les conseillers France Rénov renseignent sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables afin de limiter l'impact environnemental des projets.

Le CAUE aide les collectivités soit à redéfinir le projet pour bâtir ensemble un cahier des charges lorsque l'intervention se situe suffisamment en amont du projet, soit lorsqu'un projet est déjà défini mais qu'un désaccord s'est établi entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Il a alors un rôle de médiation.



Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Saône-et-Loire

8 rue de la Préfecture

71000 Mâcon

03 85 39 92 06

cdad-saone-et-loire@justice.fr

Le CDAD de Saône-et-Loire traite des questions d'accès au droit et la résolution amiable des conflits sur le département.

Groupement d'Intérêt Public, le CDAD est présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Mâcon et tient en Saône-et-Loire 13 Points d'Accès au Droit financés par l'État, le Département et les communes associées. Animés par deux agents d'accès au droit, ces points offrent des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques, sous forme d'entretiens individualisés. L'objectif est d'informer puis de déterminer les personnes ou les organismes propres à répondre aux questions soulevées et les moyens pour les saisir.

Pour faciliter l'accès aux professionnels concernés, une collaboration avec les professions juridiques et judiciaires a été formée et un dispositif de consultations gratuites a pu être mis en œuvre, par la délivrance de bons de consultations gratuites.



Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Hôtel du Département

rue des Lingendes

71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 03 85 39 66 00

Le Département de Saône-et-Loire agit au quotidien auprès des citoyens.

Ses compétences, renforcées au fil des ans par différentes lois portant sur l'organisation du territoire et de la gouvernance, sont nombreuses : action sociale, éducation, transports, aménagement du territoire, culture, tourisme, sport et environnement. À ce titre, le logement et l'habitat font partie des préoccupations des élus départementaux.

C'est dans le cadre de ces compétences que le Département a souhaité favoriser le développement d'une porte d'entrée unique sur les thématiques du logement et de l'habitat pour apporter un service identifié à la population et aux collectivités territoriales. Il a donc impulsé la dynamique partenariale autour d'Habitat 71.



Mutualité Française Saône-et-Loire

29 Avenue Boucicaut

71100 Chalon-sur-Saône

03 85 42 42 00

En 1905, la Mutualité Française Saône-et-Loire a été créée avec l'ambition de lutter contre les signaux faibles de la société sous toutes leurs formes. Diversifiant progressivement ses activités, la Mutualité répond aujourd'hui à des besoins de la société à travers cinq secteurs d'activités : les biens médicaux, la santé, l'autonomie à domicile, le handicap et l'insertion professionnelle.

Son objectif est de permettre à tous, quels que soient leurs parcours et leurs revenus, d'avoir accès à des services de qualité en lien avec leurs besoins essentiels : éducation, logement, inclusion sociale, insertion professionnelle, accès aux soins, accompagnement du grand âge...

La Mutualité Française Saône-et-Loire est présente sur tout le département. C'est un acteur de l'entreprenariat social.



SYDESL

200 Boulevard de la Résistance

71000 Mâcon

03 85 21 91 00

Le SYDESL, pour Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire, assure le service public de distribution d'électricité pour toutes les communes de Saône et Loire.

Le SYDESL garantit au territoire l'équilibre de la desserte en électricité, la qualité des réseaux et leur développement par la réalisation de travaux de renforcement, d'enfouissement et d'extension.

Conscientes que certaines missions nécessitent des moyens humains et matériels dont elles ne disposent pas toujours, les communes de Saône-et-Loire ont peu à peu confié d'autres compétences au SYDESL. Au fil du temps, fort de son expertise, le syndicat a pu élargir son champ d'actions et propose désormais aux collectivités des services et dispositifs complémentaires.

L'U.M.C.R. 71 regroupe 330 maires ruraux des communes de Saône-et-Loire dont la population est inférieure à 2 000 habitants. L'association souhaite aider les territoires ruraux à se développer harmonieusement. Elle soutient fermement que la ruralité est et reste, une réalité d'avenir. Son action se situe en complémentarité de celle de l'A.M.S.L. 71.

L'U.M.C.R. 71 travaille et agit sur des chantiers majeurs pour les communes :

- La commune et le développement de l'intercommunalité,
- L'équilibre des finances locales et le maintien de la capacité des communes rurales à conduire des projets,
- L'organisation des écoles rurales qui doit être respectueuse de la diversité de nos territoires,
- Les entraides communales et les schémas de mutualisations des services.

Le projet

Habitat 71 a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire en fédérant un collectif d'acteurs **et d'experts** pour répondre aux sollicitations des élus, et porte **un laboratoire** d'idées en matière d'habitat et de logement.

Habitat 71 a pour objectifs de :

- détecter et valoriser les initiatives locales sources d'innovation ;
- animer le réseau et fédérer les acteurs ;
- simplifier l'accès à l'ingénierie disponible sur le département.

Structuration de l'association

Conformément aux statuts, l'assemblée générale de l'association s'appuie sur un Bureau dont le travail technique est développé au sein d'un comité opérationnel (COMOP). Le travail de ce dernier permet de :

- déterminer le rôle de chacun dans une cartographie répertoriant les compétences ;
- dégager des pistes de projets à mener entre les membres ;
- définir des outils de communication ;
- créer une dynamique entre l'ensemble des salariés autour de projets répondant à des besoins identifiés par les membres du COMOP.

L'organisation d'Habitat 71

L'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de personnes morales rassemblées au sein d'un même collège.

Elle comprend tous les membres de l'association et se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le président, a minima une fois par an.

Les membres de l'assemblée générale :

- Action logement BFC
- ADIL 71
- Agence Technique Départementale 71
- Association des maires de Saône-et-Loire
- CAUE 71
- CDAD 71
- Département de Saône-et-Loire
- Mutualité Française 71
- SYDESL
- Union des Maires des Communes Rurales de Saône-et-Loire

Le Bureau

Conformément aux statuts, il est composé de 5 membres. Celui-ci assure la gestion courante de l'assemblée générale et analyse les propositions émanant du comité opérationnel.

Jean-Vianney GUIGUE
Président
Représentant le Département

Carole CHENUET
1^{ère} Vice-Présidente
Représentant le CAUE 71

Lionel DUPARAY
2^{ème} Vice-président
Représentant l'ADIL71

Gilles DESCHAMPS
Trésorier
Représentant La Mutualité Française 71

Jean-François FARENC
Secrétaire
Représentant l'Association des Maires Ruraux 71

Le Comité Opérationnel

Le travail technique de l'association est développé au sein d'un comité opérationnel (COMOP). Il est composé de l'ensemble des directeurs ou responsables des structures membres et du Bureau. Il se réunit autant que de besoins et a notamment permis de :

- clarifier le rôle et les compétences de chacun des membres fondateurs pour une meilleure lisibilité des élus et du grand public ;
- dégager des pistes de projets à mener entre les membres d'Habitat71 ;
- définir des outils de communication présentant l'action d'Habitat71.

SIMPLIFIER L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS

L'accompagnement de tous dans l'amélioration de l'habitat

Compte tenu de la fin du Programme CEE SARE et de l'obligation de recourir à un accompagnement des ménages par un opérateur agréé Mon Accompagnateur Rénov' dans le cadre du parcours MPR-Parcours Accompagné, mais également afin de garantir la continuité des financements de nature à assurer le déploiement opérationnel du « Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) » au niveau infrarégional, un nouveau dispositif d'intervention programmé est créé lors du Conseil d'Administration de l'ANAH le 13 mars 2024 : **Le Pacte Territorial**.

Ce dispositif vise à renforcer l'accompagnement des collectivités locales dans la rénovation du parc de logements privés. Il s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre la précarité énergétique, la dégradation du patrimoine immobilier et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Ce pacte repose sur un partenariat entre l'ANAH, les collectivités locales et d'autres acteurs du logement, pour favoriser une approche coordonnée et efficace en matière de rénovation du bâti.

Il a pour objectif de définir un cadre d'intervention à l'échelle locale afin de répondre aux enjeux spécifiques de chaque territoire à travers 2 volets obligatoires :

Volet 1 : la mise en œuvre d'une dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels,

Volet 2 : une mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages.

Ces 2 volets visent à la création d'un environnement favorable à la rénovation avec l'engagement des professionnels et des acteurs locaux, tout en permettant aux porteurs de projets de réaliser leurs projets de rénovation en toute sérénité.

Un volet 3 facultatif vient compléter les volets précédents et concerne l'accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation de leurs travaux de rénovation. Il a pour objectif de garantir un suivi personnalisé et un soutien opérationnel tout au long du processus de rénovation, depuis l'élaboration du projet jusqu'à la réalisation effective des travaux.

Ce nouveau cadre d'intervention correspond ainsi pleinement aux statuts d'Habitat 71.

Fort de ce constat, le 30 mai 2024, le Département de Saône-et-Loire a décidé de porter un pacte territorial départemental, visant à assurer une cohérence d'action à l'échelle du territoire, tout en confiant à Habitat 71 la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Afin de proposer une offre de services parfaitement adaptée au cadre du pacte territorial, Habitat 71 renforcera son expertise en recrutant des conseillers techniques spécialisés. Ces professionnels auront pour mission d'apporter leur savoir dans le domaine notamment de la rénovation énergétique. Cette nouvelle compétence permettra à Habitat 71 de guider les ménages de manière plus efficace, en leur offrant des conseils personnalisés sur les travaux à entreprendre et les solutions les plus appropriées pour optimiser la performance énergétique de leur logement.

Concrètement, ce pacte territorial départemental sera déployé en 2025, couvrira les volets 1 et 2 pour une durée de 3 ans et concernera 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant répondu favorablement.

Une convention sera rédigée pour préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif et définir les interactions entre les différents acteurs impliqués.

Cette nouvelle mission offre à Habitat 71 l'occasion de jouer un rôle central dans la transformation du parc de logements du territoire, tout en consolidant ses partenariats locaux et en développant son expertise.

Une activité spécifique du pôle Habitat : l’instruction des Aides Habitat Durable

Habitat 71 gère un pôle d’instruction dont les conseillères ont pour mission principale d’informer les usagers sur l’ensemble des aides disponibles, avec une attention particulière sur le dispositif départemental et d’instruire les Aides Habitat Durable (AHD) qui sont des subventions départementales visant principalement à promouvoir la protection de l’environnement en finançant des travaux d’économie d’énergie.

Depuis le 1er novembre 2017, le Département a confié à Habitat 71, par le biais d’une convention de fonctionnement, la gestion de l’information relative à ce dispositif ainsi que l’instruction des demandes d’aides.

En 2020, le Département a élargi les conditions d’obtention de ces aides en autorisant leur cumul avec les aides nationales et les Certificats d’Économie d’Énergie, afin de rendre ces dispositifs encore plus accessibles et avantageux pour les ménages.

Nouveautés 2024

En avril 2024, dans le cadre de sa politique de transition énergétique et afin de favoriser les travaux d’économie d’énergie, le Département de Saône-et-Loire a décidé de modifier son règlement d’intervention des AHD.

Désormais, en plus des propriétaires occupants d’un logement situé dans le département, les propriétaires de résidences secondaires et les propriétaires bailleurs peuvent également déposer une demande d’aide.

De plus, les seuils financiers d’éligibilité ont également été revus à la hausse. Les foyers dont les revenus fiscaux de référence dépassent de 10 % le seuil des « intermédiaires » définis par l’ANAH, peuvent à présent prétendre à ces aides. Grâce à cette ouverture, près de 80 % des ménages de Saône-et-Loire sont éligibles aux AHD.

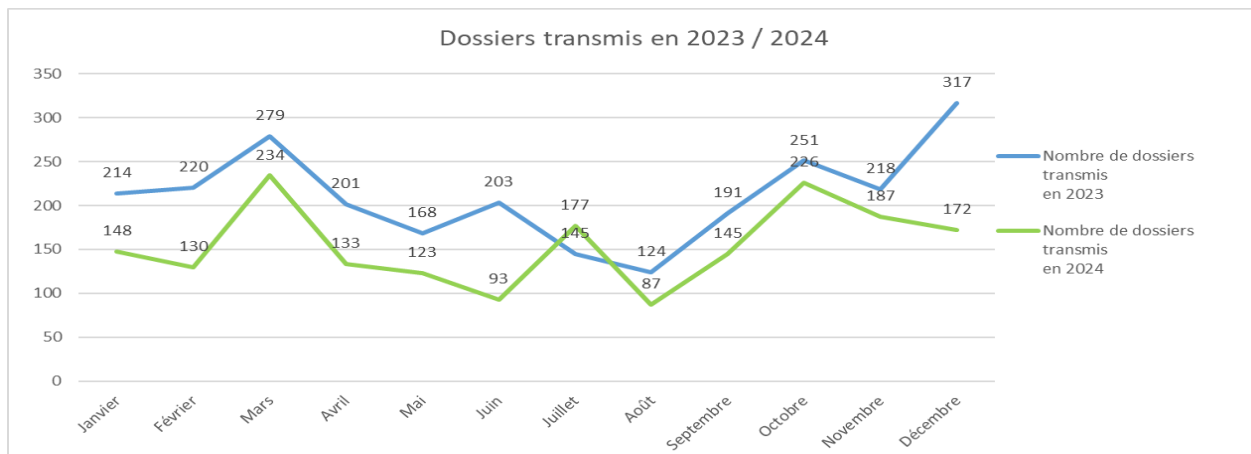
	dossiers transmis 2024	dossiers recevables 2024	montant des travaux engagés	montant des aides engagés
propriétaires bailleurs	6	6	47 984	4 600
propriétaires residence secondaire	8	6	49 924	5 800
propriétaires RFR>10%	35	35	261 137	20 730

Enfin, autre nouveauté majeure, il est maintenant possible de demander une aide chaque année, dans la limite de 2 000 €. Auparavant, cette aide n’était mobilisable que tous les deux ans.

Avec ces mesures, le Département réaffirme son engagement en faveur d’une rénovation énergétique accessible à tous et adaptée aux besoins de ses habitants. Ces évolutions ont permis à de nouveaux publics de solliciter les AHD.

Analyse des tendances 2024

L'élargissement des critères introduit au 1er avril 2024 ne s'est pas traduit par une augmentation du nombre de dossiers déposés ; au contraire une chute de 25 % a été constatée entre 2023 et 2024.



Cette baisse est à mettre en perspective avec les tendances nationales car même si les dossiers MaPrimeRénov' parcours accompagné, ont connu un réel essor (+27%), une baisse globale du nombre de dossiers MaPrimeRénov' geste par geste a été constatée et ce pour l'ensemble des départements français.

Cette tendance est encore attribuée cette année à la situation économique et à l'augmentation des coûts des matériaux mais également au contexte réglementaire changeant (obligation de produire un DPE pour bénéficier de MaPrimeRénov' par geste jusqu'en mai 2024 par exemple).

Par ailleurs, malgré des aides toujours attractives, le montant restant à charge a augmenté, poussant de nombreux ménages à différer ou annuler leurs projets.

Enfin, certains artisans soulignent que les délais de traitement pour l'obtention des aides nationales sont souvent très longs, en particulier au moment du paiement. Cette attente prolongée peut entraîner des retards de paiement pour les artisans, qui doivent patienter jusqu'au versement des aides à leurs clients. Face à cette situation, certains d'entre eux préfèrent ne pas informer leurs clients sur les dispositifs d'aides afin de garantir un paiement plus rapide.

Toutefois, les demandes restent nombreuses et l'impact des AHD reste toujours important. En effet, les travaux effectués montrent que pour 1 € de subvention engagée, c'est de 13,4 € de travaux qui seront réalisés, presque exclusivement par des entreprises locales puisque plus de 88% des professionnels sont implantés en Saône-et-Loire.

Pour information, le montant moyen des subventions est de 608 € et celui des travaux par dossier s'élève à 8 176 €. Ces chiffres restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.



13.3 M €
de travaux engagés



1 M€
d'aides engagées par le
Département de Saône-et-Loire



88% des travaux
réalisés par des entreprises
de Saône-et-Loire



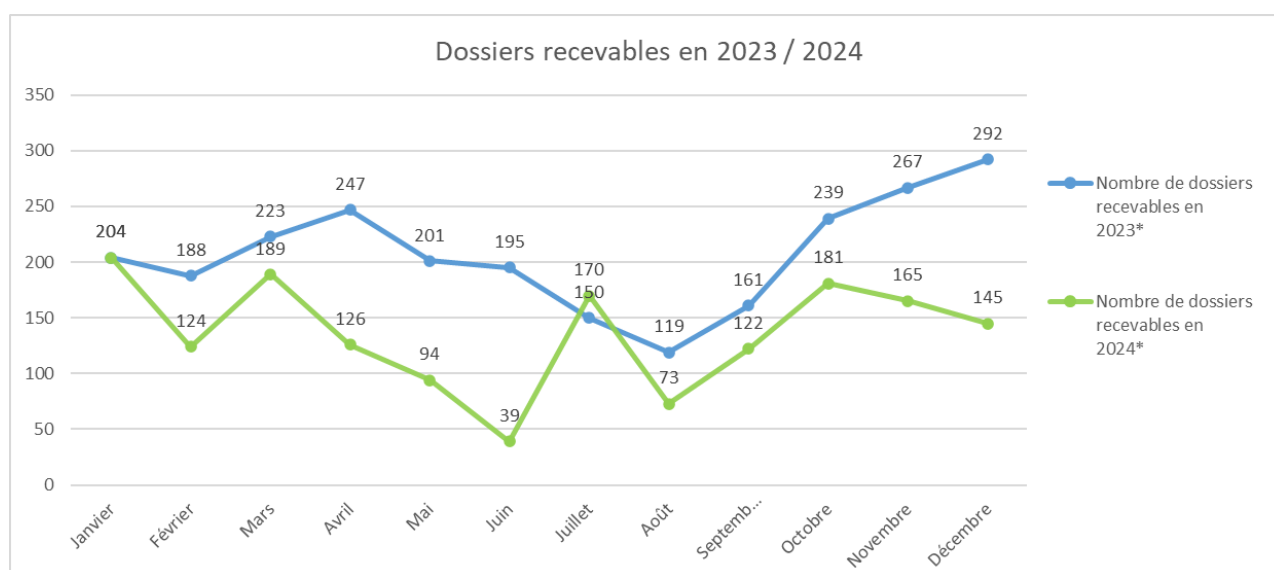
100% du territoire
bénéficie du dispositif

La plateforme dématérialisée de demande de subvention

La plateforme poursuit deux objectifs principaux :

- Pour les usagers, elle permet de soumettre une demande de subvention à tout moment,
- Pour les instructeurs, elle vise à sécuriser le traitement des dossiers et leur suivi, tout en automatisant certaines tâches administratives.

Bien que le nombre de dossiers ait diminué par rapport à 2023, un total de 1 855 a tout de même été déposé sur la plateforme en 2024, dont 1 632 jugés recevables. L'ensemble de ces dossiers a été traité ou est en cours de traitement.



Le pôle "instruction" d'Habitat71 est responsable de l'examen détaillé de chaque dossier : demande de pièces complémentaires, vérification de la conformité des demandes avec le règlement départemental, délivrance de l'autorisation pour débiter les travaux, communication avec les usagers, etc.

Le Département, de son côté, se charge de la validation finale des dossiers, du mandatement et du paiement.

Utilisation de la plateforme

Le lancement d'une plateforme de demande de subventions en 2022 a permis aux usagers de soumettre leurs demandes en ligne.

Après un calibrage de l'outil informatique effectué en 2022, l'automatisation de certaines tâches a été mise en place en 2023.

En 2024, des mises à jour ont été réalisées pour rendre la plateforme plus collaborative et faciliter les échanges d'informations entre les différents acteurs impliqués dans le traitement des dossiers.

Performance de l'instruction et délais de traitement

Le délai nécessaire pour instruire une demande varie principalement en fonction de la complétude du dossier lors de sa réception et de la nécessité de solliciter des pièces complémentaires. Malgré cela, le temps moyen pour obtenir la subvention est resté satisfaisant car il s'établit à 4,33 jours en 2024, contre un peu plus de 6 jours en 2023.

Il est également important de noter que plus d'un dossier sur deux est incomplet au moment de son dépôt. Ainsi, 2 151 demandes de pièces complémentaires ont été effectuées pour permettre l'instruction des dossiers concernés.

En 2024, les propriétaires, qu'ils soient personnes physiques ou morales, doivent déclarer pour chacun de leurs locaux leur mode d'occupation. Lorsqu'ils ne les occupent pas eux-mêmes, ils doivent également indiquer l'identité des occupants ainsi que la période d'occupation.

Ce document, extrait du site des impôts, est désormais requis dans le cadre de l'instruction des AHD, afin de vérifier le statut d'occupation du bien et cette déclaration récente reste encore méconnue ou mal comprise par certains usagers.

Cela a conduit les conseillères Habitat à fournir un accompagnement renforcé et à multiplier les contributions pour garantir la complétude des dossiers, condition indispensable à leur instruction.

Accès au service

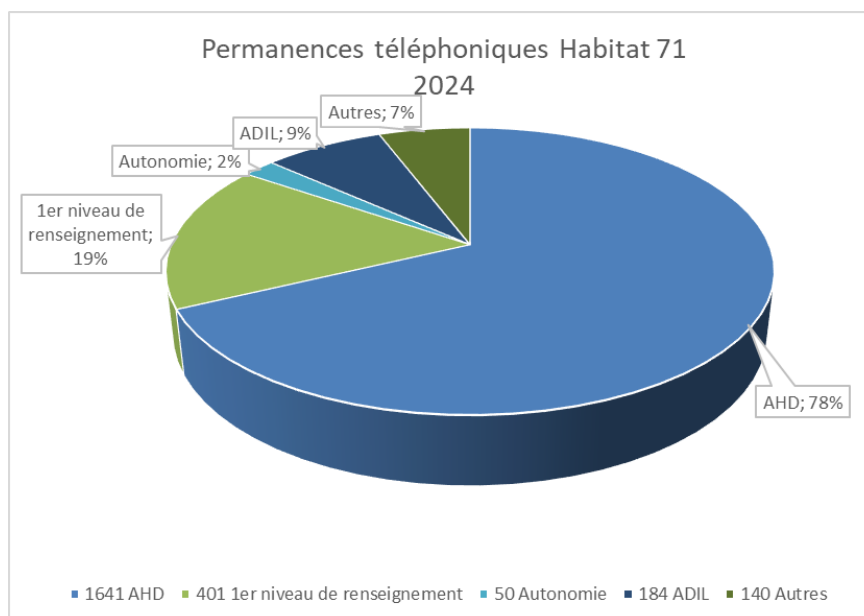
En 2024, les demandes au format papier continuent d'être prises en charge par les conseillères, afin de ne pas défavoriser les usagers éloignés du numérique. Bien qu'elles orientent les demandeurs vers les Espaces France Service pour un accompagnement de proximité dans leurs démarches, elles reçoivent parfois directement des dossiers sous format papier.

Même si ces cas restent peu nombreux, cette mission demeure essentielle pour garantir l'accès de tous au dispositif d'AHD.

En complément, le pôle instruction reste pleinement mobilisé pour répondre aux usagers par téléphone, en parallèle de la plateforme dématérialisée.

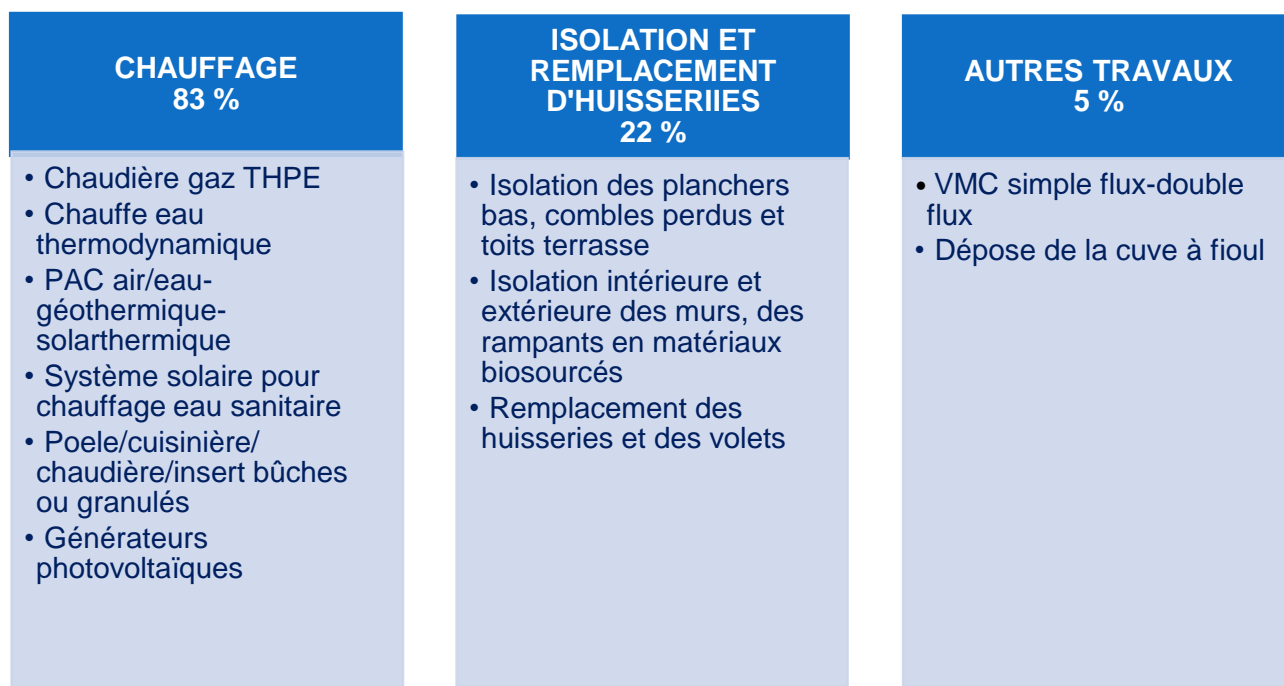
Ce dispositif garantit un service attentif et des conseils personnalisés aux porteurs de projets. D'ailleurs, les horaires d'ouverture du standard téléphonique ont été élargis et les conseillères d'Habitat 71 sont désormais disponibles du lundi au vendredi.

Ce sont 2 099 échanges téléphoniques qui ont été enregistrés, soit une moyenne de 8 appels par jour.



Répartition des aides

- selon la nature des travaux



L'aide Habitat Durable est majoritairement sollicitée pour des travaux de chauffage, principalement pour l'installation de systèmes à bois (poêles ou chaudières), qui représentent un peu moins de 55 % des dossiers recevables. L'installation de pompes à chaleur, quant à elle, concerne environ 20 % des demandes. Si le nombre de dossiers pour les pompes à chaleur reste stable, la demande pour les poêles connaît une forte augmentation : 50 % des dossiers déposés concernent l'installation de poêles à bûches ou à pellets.

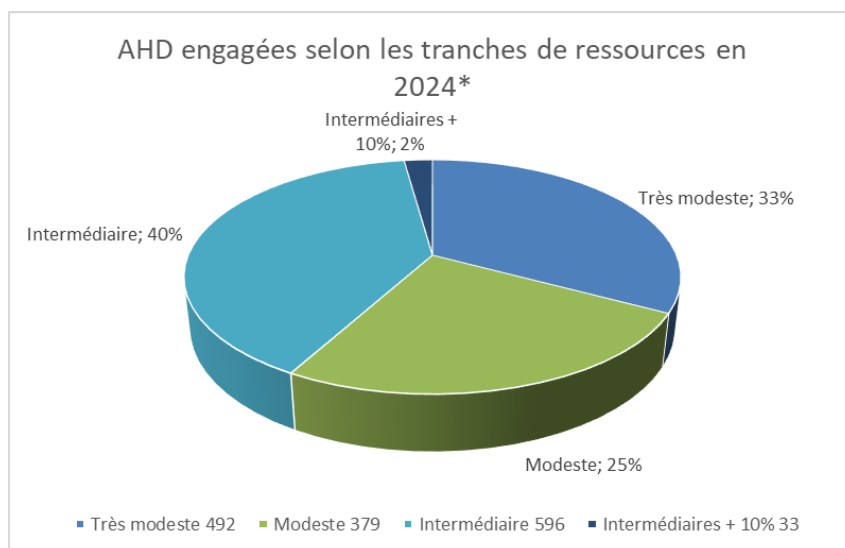
Tout comme en 2023, la part des demandes pour des travaux d'isolation, en particulier le remplacement des huisseries, reste stable et a même augmenté d'un point. De même, les demandes pour l'isolation des combles perdus se maintiennent autour de 7 %.

Si la part des autres types de travaux demeure stable, deux catégories connaissent une évolution significative en 2024 : les chaudières gaz et les panneaux photovoltaïques.

Bien que les volumes n'aient pas été très élevés en 2023, nous constatons une nette baisse du nombre de dossiers déposés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, passant de 64 en 2023 à seulement 15 en 2024. Cette tendance s'explique notamment par le nouveau règlement d'intervention, qui impose désormais le couplage d'un système de chauffage à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Une diminution similaire est observée pour les chaudières gaz, dont le nombre de dossiers engagés passe de 49 en 2023 à 10 en 2024. Cette baisse peut être attribuée au contexte national de décarbonation des systèmes de chauffage et à la réorientation des aides vers d'autres solutions plus durables.

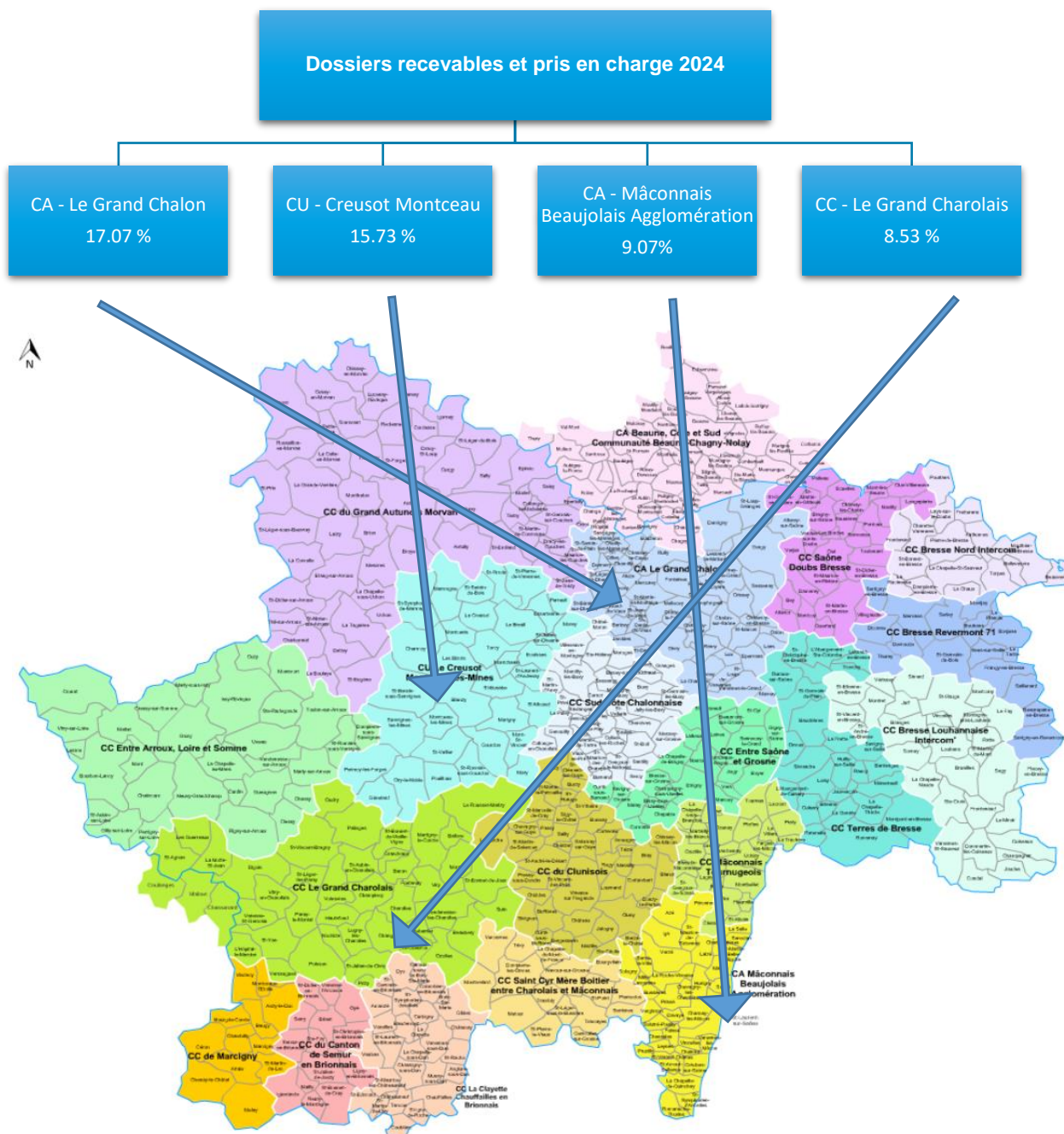
- **selon les ressources du foyer**



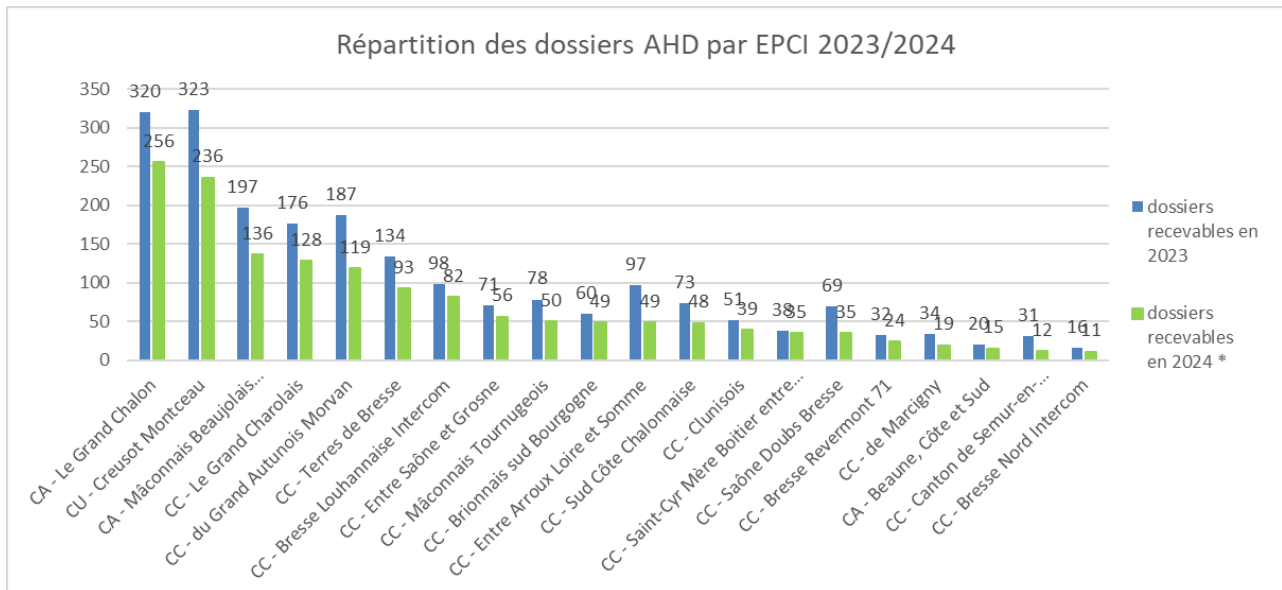
La répartition reste similaire à celle de 2023.

L'élargissement de l'aide aux revenus intermédiaires (+10 %) n'a pas entraîné de changement notable, cette catégorie ne représentant que 33 dossiers, soit 2 % des dossiers engagés.

- selon la situation géographique des demandeurs



La moitié des dossiers recevables est concentrée dans les EPCI les plus urbanisés, regroupant le plus grand nombre d'habitants. Ce sont donc les résidents de ces territoires les plus peuplés qui ont le plus sollicité les aides AHD.



Deux territoires méritent une attention particulière.

La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan qui s'était distinguée par sa dynamique en 2023, enregistrant 9,36 % des dossiers recevables et figurant parmi les trois premiers EPCI en termes de mobilisation des AHD. En revanche, en 2024, elle a connu une diminution notable du nombre de dossiers recevables, avec une baisse de près d'un point, marquant ainsi l'une des plus fortes diminutions du nombre de dossiers recevables.

La Communauté d'agglomération du Grand Chalon connaît une évolution positive. Elle affiche la plus forte progression avec une augmentation de près de deux points du nombre de dossiers recevables par rapport à 2023. Ce territoire s'impose désormais comme celui qui a bénéficié le plus des AHD.

Il convient de mettre cette information en perspective avec le taux de pénétration présenté ci-après et qui offre une analyse différente (voir les chiffres ci-dessus).

Taux de pénétration

(Nombre total de demandes / Nombre de personnes total ciblées).

Cet indicateur permet de disposer du taux de couverture du dispositif compte tenu d'une population donnée.

AHD - PENETRATION DES TERRITOIRES			
EPCI	dossiers transmis	Population	Taux de pénétration
CC Entre Saône et Grosne	67	11 135	0,602%
CC Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	42	8 024	0,523%
CC Terres de Bresse	106	22 353	0,474%
CC Sud Côte Chalonnaise	54	11 499	0,470%
CC Brionnais sud Bourgogne	64	15 055	0,425%
CC du Grand Autunois Morvan	149	35 311	0,422%
CC Le Grand Charolais	157	40 194	0,391%
CC Mâconnais Tournugeois	59	15 688	0,376%
CC Saône Doubs Bresse	45	12 205	0,369%
CC Bresse Louhannaise Intercom	104	28 316	0,367%
CC Canton Semur en Brionnais	19	5 181	0,367%
CC de Marcigny	22	6 089	0,361%
CC Clunisois	44	13 946	0,316%
CU Creusot Montceau	289	91 612	0,315%
CC Bresse Revermont 71	29	9 882	0,293%
CC Bresse Nord Intercom	19	6 534	0,291%
CC Entre Arroux Loire et Somme	63	22 056	0,286%
CA Le Grand Chalon	311	114 258	0,272%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	174	78 281	0,222%

À partir de ces données statistiques, les conclusions qui en ressortent diffèrent des analyses des données brutes précédemment étudiées.

En tenant compte des populations respectives, ce sont principalement les habitants des Communautés de Communes Entre Saône et Grosne, Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, Chalonnaise, et Terres de Bresse qui sollicitent le plus les aides Habitat Durable.

À l'inverse, les foyers des Communautés de Communes Entre Arroux Loire et Somme, de la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon, ainsi que de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération figurent parmi ceux qui ont le moins recours à ces aides.

**APPORTER UNE EXPERTISE
PLURIDISCIPLINAIRE A TOUS**

Université de la copropriété – FNAIM UNIS

À l'invitation de Mme MORET de l'agence immobilière CHAROLLOIS IMMOBILIER, Habitat 71 a participé à l'Université de la Copropriété, qui s'est tenue le 7 juin 2024.

Organisée autour de conférences et de moments d'échange, cette rencontre a mobilisé des experts aux profils variés et s'est structuré autour de plusieurs thématiques. Habitat 71 est intervenu pour présenter les aides financières mobilisables lors de travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité des copropriétés, ce qui a permis d'apporter des informations concrètes aux participants, leur offrant une meilleure compréhension des dispositifs existants et des démarches à entreprendre.

Le programme de la matinée était le suivant :

1. La rénovation énergétique en copropriété, avec des focus sur :
 - le nouveau DPE collectif, enjeu majeur pour anticiper les travaux ;
 - le plan pluriannuel de travaux, devenu une obligation pour assurer la pérennité du bâti ;
 - le fonds de travaux, un levier essentiel pour financer les interventions ;
 - la modification du DTG (Diagnostic Technique Global) ;
 - l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, une demande croissante des copropriétaires.
2. Le financement des travaux de rénovation énergétique, abordant :
 - les différentes aides financières accessibles ;
 - les dispositifs de prêts adaptés aux copropriétés ;
 - le rôle des différents intervenants, mettant en lumière les missions et l'interaction entre l'architecte, l'AMO, le syndic, le conseil syndical et l'AMU (Assistant à Maîtrise d'Usage).

Bilan de l'animation

Cette participation a été une opportunité pour Habitat 71 de renforcer ses liens avec les agences immobilières et les acteurs locaux, de sensibiliser les copropriétaires et professionnels aux solutions de financement et aux dispositifs d'accompagnement mais également d'orienter les participants vers l'ADIL pour un soutien juridique complémentaire, notamment sur les questions de rénovation et les problématiques spécifiques à la copropriété. Ce fut également l'occasion de rappeler la possibilité de mobiliser les AHD lors de travaux en copropriété.



L'accompagnement des séniors dans l'adaptation de leur logement

Une convention de partenariat, relative à l'offre d'information sur les aides techniques, les aides à l'aménagement du logement et de la domotique, au titre des années 2022 et 2023, a été établie entre le Département, la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), Merci Julie (service ergothérapeute), MFSL (Mutualité Française de S. & L.), AILES (Association inter-entreprises locale d'entraide sociale), AMDF (Autunois Morvan Développement Formation) et Habitat 71.

Le Département, dans le respect de ses compétences, soutient les initiatives qui sont facteurs de dynamisme et d'attractivité de son territoire.

Dans le cadre de sa politique de maintien au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, il se fixe pour objectif d'harmoniser l'offre de services en matière d'information concernant les aides techniques, l'aménagement du logement et la domotique, permettant l'adaptation de l'environnement de vie, pour compenser la perte d'autonomie et faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Il est affirmé par cette convention, une volonté d'apporter informations et conseils à ce public ou leurs aidants, sur l'ensemble des bassins de vie, mais également à destination des professionnels œuvrant dans le domaine de l'autonomie.

Cette démarche prend appui sur les acteurs locaux pour assurer un maillage territorial grâce aux lieux ressources implantés dans le département en matière :

- de présentation d'aides techniques et de domotique ;
- de compétences en ergothérapie ;
- d'animation des organismes partenaires.

Cette convention a été validée par l'Assemblée départementale du 29 septembre 2022 et a pour objet :

- de définir le cadre d'intervention entre les partenaires du présent dispositif et les modalités de fonctionnement ;
- de fixer les modalités et les conditions de versement de la subvention ;
- la date de fin de validité, fixée préalablement au 31 décembre 2023, a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2025.

Public concerné par le maintien à domicile

Les séquences d'information et de sensibilisation s'adressent aux publics suivants :

- personnes âgées et personnes handicapées en perte d'autonomie ou anticipant la perte d'autonomie et leurs aidants ;
- professionnels œuvrant dans le domaine de l'autonomie, évaluateurs APA, PCH, aides à domicile du particulier employeur en lien avec les relais assistants de vie, professionnels des SAAD, accueillants familiaux, professionnels du bâtiment...

Les animations se déroulent sur la base d'une thématique identique sur chacun des sites. Un programme est élaboré en commun par les partenaires.

Animation à destination des usagers et de leurs aidants

Chaque animation s'inscrit dans une thématique prédéfinie, avec des formats et des modes d'intervention adaptés au public visé.

Bien que chaque site accueille des animations fondées sur une thématique commune, le programme est élaboré conjointement avec les partenaires afin de répondre au mieux aux spécificités locales. Ces interventions, portées par une conseillère d'Habitat 71 et une juriste de l'ADIL71, ont pour ambition d'apporter une meilleure compréhension des démarches, souvent complexes mais nécessaires à l'adaptation des logements. Pour atteindre cet objectif, quatre lieux ressources ont été mobilisés :

- l'appartement de Mâcon, géré par la Mutualité Française de Saône-et-Loire ;
- l'appartement de Chalon-sur-Saône, géré par la Mutualité Française de Saône-et-Loire ;
- l'appartement d'Autun, géré par l'AMDF ;
- un camion itinérant capable de couvrir l'ensemble du département, en collaboration avec AILES.

Ces lieux ont accueilli plusieurs sessions d'animation.

Lorsque l'appartement témoin d'Autun a été indisponible en raison de travaux programmés entre juillet et décembre 2024, le camion itinérant a pris le relais, assurant une continuité de l'offre.

En complément, une présentation collective a été proposée lors de la foire d'Autun le 19 septembre 2024, permettant ainsi de maintenir une dynamique locale.

Chaque session s'est déroulée en deux temps complémentaires :

- Dans un premier temps, Habitat 71 a assuré une présentation d'une heure, structurée en quatre chapitres clés : identification des acteurs, compréhension des notions essentielles, panorama des financements disponibles et méthodologie pour initier une demande.
- Dans un second temps, les participants ont visité l'appartement ou le lieu ressource, guidés par un ergothérapeute à Mâcon et Chalon, ou par une référente à Autun et dans le camion itinérant. Ces visites ont permis de rendre les informations plus concrètes et directement applicables.

L'animation en chiffres

Sessions de février 2024

Iguerande
le 7 février 2024
2 sessions d'animation
15 participants

Mâcon
le 12 février 2024
2 sessions d'animation
19 participants

Chalon-sur-Saône
le 13 février 2024
3 sessions d'animation
32 participants

Autun
le 22 février 2024
1 session d'animation
5 participants

Sessions de septembre / octobre 2024

Autun
le 19 septembre 2024
1 session d'animation
durant la foire

Paray-le-Monial
le 30 septembre 2024
2 sessions d'animation
19 participants

Chalon-sur-Saône
le 1^{er} octobre 2024
2 sessions d'animation
21 participants

Mâcon
le 3 octobre 2024
2 sessions d'animation
18 participants

Bilan de l'animation

Les retours des participants ont été largement positifs. Ils ont apprécié la clarté du format et la qualité des échanges, soulignant une meilleure lisibilité des démarches, souvent jugées complexes. Les niveaux de connaissance variés des participants, allant de novices à des personnes déjà expérimentées, ont enrichi les interactions.

En outre, l'information sur ces animations a été relayée efficacement par des partenaires tels que la CARSAT, la Mutualité Française de Saône-et-Loire, les services du Département, le Pays Charolais, Habitat71 et la newsletter de l'APF, permettant ainsi une participation diversifiée.

Cette série d'animations a non seulement répondu aux besoins immédiats des publics concernés, mais a également renforcé la collaboration entre les partenaires locaux, tout en facilitant l'accès à des démarches essentielles pour l'adaptation des logements.

Animation à destination des professionnels du bâtiment

En 2023, afin de soutenir les initiatives et le dynamisme entrepreneurial autour de l'autonomie dans le département de Saône-et-Loire, des actions d'animation à destination des professionnels du bâtiment ont été mises en place.

Organisées en partenariat avec la CAPEB71, la FFB71 et la Mutualité Française de Saône et Loire, ces actions poursuivaient plusieurs objectifs :

- permettre aux professionnels de se familiariser avec le vocabulaire des aides liées aux travaux d'adaptation ;
- offrir un panorama des dispositifs d'aides disponibles ainsi que leurs modalités d'application ;
- faire connaître les relais d'information sur cette thématique.

Par ailleurs, ces sessions visaient également à promouvoir les labels portés par les organisations professionnelles, valorisant ainsi la qualité des interventions dans ce domaine. Elles étaient structurées autour de quatre temps forts :

- intervention de la Mutualité Française, présentant aux artisans les problématiques rencontrées par les personnes en perte d'autonomie ;
- présentation d'Habitat 71, détaillant les aides disponibles pour les travaux d'adaptation ;
- intervention de la CAPEB71 et de la FFB71, mettant en lumière les labels professionnels et leurs avantages ;
- moment convivial offert par les organisations professionnelles, favorisant les échanges informels entre les participants et les intervenants.

Deux sessions à Macon et à Chalon-sur-Saône étaient initialement programmées en juillet mais faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, la session de Mâcon a dû être annulée.

Bilan de l'animation

Les participants ont exprimé leur satisfaction à l'issue des différentes réunions organisées, soulignant plusieurs points positifs :

- Une meilleure lisibilité et une plus grande clarté sur des parcours souvent très complexes,
- Des interactions enrichissantes entre tous les partenaires,
- La qualité des informations fournies et des échanges réalisés.



Rencontres territoriales

Habitat 71 s'engage à faciliter l'accès aux droits pour tous en mettant à profit l'expertise de ses membres dans leurs domaines de compétence et s'investit activement dans la dynamisation du territoire à travers des actions concertées avec ses partenaires locaux.

Dans cette optique, des réunions ont été organisées en 2024, directement au cœur des territoires, offrant l'opportunité de mieux faire connaître les initiatives et services d'Habitat 71.

Ces événements ont réuni élus locaux, professionnels de l'habitat et du logement, dans un cadre propice aux échanges constructifs. Ces moments d'information, suivis d'instantanés conviviaux, ont permis de renforcer les liens existants et d'en tisser de nouveaux avec les acteurs clés des territoires.

Bilan de l'animation

Pierre de Bresse

La commune de Pierre-de-Bresse, représentée par sa Maire, Madame Aline GRUET a accueilli la première réunion organisée le 19 avril 2024 à 11 heures.

Cet événement a rassemblé les acteurs de l'habitat et du logement issus des communautés de communes Saône Doubs Bresse, Bresse Nord Intercom et Bresse Revermont.

Jean-Vianney GUIGUE, président d'Habitat 71, ainsi que Gilles DESCHAMPS, secrétaire d'Habitat 71, étaient également présents. Ensemble, ils ont présenté les nombreuses offres de services proposées par la structure, témoignant de l'engagement d'Habitat 71 au service des territoires.

Les 26 participants ont manifesté un réel intérêt pour les services mis en avant, donnant lieu à des échanges riches et constructifs.

En prolongement de ces discussions, des flyers ont été mis à disposition des participants intéressés, et des propositions d'articles destinés à être intégrés dans les bulletins municipaux ont été transmises aux communes.



Gueugnon

La deuxième réunion s'est tenue à Gueugnon le 26 avril 2024. Habitat 71 a été accueilli par Dominique LOTTE, président de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS) et maire de Gueugnon. Cette rencontre a permis à Habitat 71 de poursuivre son dialogue de proximité avec les acteurs locaux.

Accompagnés de Chantal GIEN, conseillère départementale, Jean-Vianney GUIGUE, président d'Habitat 71, ainsi que Gilles DESCHAMPS, secrétaire d'Habitat 71, ont animé cet événement.

Les 21 participants se sont montrés très réceptifs aux services présentés par Habitat 71, engageant des échanges dynamiques et fructueux.

Pour accompagner ces discussions, des flyers explicatifs ont été distribués aux personnes intéressées et des articles destinés aux bulletins municipaux ont été proposés aux communes, afin de relayer l'information auprès des habitants.

Entre Arroux, Loire et Somme

Habitat 71 veut faciliter l'accès aux aides liées au logement

Sous la présidence de Jean-Vianney Guigue et Dominique Lotte, vice-présidents du conseil départemental, une réunion d'information a été organisée il y a quelques jours autour des aides à l'habitat durable ou encore pour le maintien à domicile des seniors. Objectif : informer les élus de l'intercommunalité et son personnel pour être au service des usagers.

Françoise Listrat (CLP) - 06 mai 2024 à 20:48 - Temps de lecture : 3 min



Formation des élus – le maire maître d’ouvrage

Habitat 71 a pour mission de fournir des informations et des conseils sur les questions liées à l’habitat, en mutualisant ses expertises afin de répondre efficacement aux besoins des élus et des particuliers.

Dans cette perspective, Habitat 71 propose des sessions de formation destinées aux professionnels et aux collectivités, pour les accompagner dans la gestion de leurs projets.

Ces programmes visent à informer les élus sur les dispositifs, outils et procédures disponibles liés à l’habitat, tout en les soutenant dans leurs activités quotidiennes.

Ces formations sont conçues pour s’adapter aux élus, lesquels ne sont pas nécessairement des professionnels, proviennent d’horizons variés et disposent de niveaux de connaissance et de moyens de mise en œuvre hétérogènes.

Habitat 71 a échangé avec ses membres lors d’un comité opérationnel et il s’est avéré que plusieurs élus avaient émis le souhait d’en savoir plus sur la posture du maire dans le cadre de la mise en œuvre d’un projet.

C’est ainsi que le 21 octobre 2024, Habitat 71 en partenariat avec l’Association des Maires 71 et l’ATD 71 a proposé une formation gratuite intitulée « Le Maire maître d’ouvrage ».

Le programme de cette formation s’articulait autour de 5 points :

- identifier ce que signifie la maîtrise d’ouvrage ;
- reconnaître le rôle de la maîtrise d’ouvrage ;
- appréhender l’importance de la définition des besoins / du projet ;
- distinguer le rôle des autres intervenants ;
- situer le rôle et les missions de la maîtrise d’œuvre.

Bilan de l’animation

Six élus se sont inscrits à cette formation et cinq d’entre eux y ont effectivement participé.

Que ce soit le programme ou l’animation de cette journée, les participants ont apprécié cette formation et les questionnaires de satisfaction ont mis en avant plusieurs points positifs :

- la qualité des informations fournies ;
- une pédagogie adaptée permettant d’acquérir efficacement les connaissances ;
- l’attention et la disponibilité des intervenants.

En conclusion, les stagiaires ont émis le souhait qu’une journée de formation supplémentaire soit organisée, afin d’approfondir la mise en œuvre concrète du projet.

Les théâtrales

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) relatif à la « Mobilisation des publics pour les actions de sensibilisation aux aides techniques en lieux ressources », Habitat 71 a proposé de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation innovante autour de l'adaptation du logement.

Ainsi, en partenariat avec le Département de Saône et Loire, la CFPPA, la Ville de Chalon sur Saône, la maison des seniors de Chalon sur Saône, la ville de Vinzelles, la ville d'Autun, le CIAS du Grand Autunois Morvan, l'ADIL et la Mutualité française de Saône-et-Loire, Habitat 71 a proposé aux seniors du territoire une représentation théâtrale pour les sensibiliser à l'adaptation de leur logement mais également aux travaux d'économie d'énergie. 3 représentations ont ainsi été organisées :

- Chalon sur Saône le mardi 17 septembre ;
- Vinzelles le jeudi 26 septembre ;
- Autun le jeudi 10 octobre.

L'objectif était d'informer un large public qu'il existe des aides financières et/ou matérielles mobilisables quel que soit le niveau de ressources du foyer et dans certains cas même, une prise en charge d'un projet d'adaptation pouvant atteindre 100% de financement.

Organisation

Après les représentations théâtrales animées par une troupe chalonnaise "les Totors" à Chalon et Autun et par la compagnie parisienne "Entrées de jeux" à Vinzelles, un moment d'échanges privilégié a été proposé au public. Organisées dans un cadre convivial, ces rencontres ont permis aux participants de poser leurs questions et d'obtenir des informations personnalisées concernant l'adaptation du logement.

Ces moments d'échanges après les représentations théâtrale permettaient également aux seniors présents de découvrir les conseils qui peuvent être offerts en amont d'un projet, afin que celui-ci se déroule sereinement, en ayant mobilisé tous les acteurs pouvant les aider.

C'était également l'occasion pour Habitat 71 et ses partenaires (l'ADIL et la Mutualité Française de Saône et Loire) de proposer aux seniors qui le souhaitent, une inscription à des ateliers collectifs sur les sujets de l'accompagnement et des financements et de leur faire bénéficier de conseils gratuits neutres et objectifs.

Des conseils de différents ordres ont pu être délivrés :

- Pour une information générale et une orientation vers le bon interlocuteur, les conseillers d'Habitat 71 restaient à l'écoute de tous les usagers,
- Pour des conseils financés/juridiques, les juristes de l'ADIL pouvaient être sollicités pour informer sur les aides mobilisables en fonction du revenu fiscal de référence du foyer et du nombre d'occupants du logement.
- Pour des conseils techniques, les ergothérapeutes de La Mutualité Française de Saône-et-Loire offraient des solutions adaptées, allant du petit matériel aux aménagements plus conséquents. Ils pouvaient proposer ainsi un accompagnement personnalisé pour aider les seniors à mettre en place un projet répondant à leurs besoins actuels et futurs.

Pour conclure, tous ces acteurs sont aujourd'hui mobilisés pour sensibiliser, informer, accompagner, les seniors dans la réalisation de leurs projets et sécuriser leurs parcours d'adaptation ou de rénovation de leurs logements.

Bilan de l'animation

La session de Chalon sur Saône a permis de réunir, 63 personnes, celle de Vinzelles 14 personnes et celle d'Autun, 39 personnes.

Les retours des participants sont unanimes : l'alliance du théâtre et de l'information a été particulièrement appréciée. Les seniors ont souligné la qualité des représentations, la pertinence des thèmes abordés et l'utilité des conseils prodigués par les professionnels.

Fort du succès de cette première édition, Habitat 71 envisage de pérenniser ce type d'initiative en proposant de nouvelles représentations théâtrales et en développant de nouveaux partenariats.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté d'accompagner les seniors au mieux dans leurs projets de vie.



Salle Clos Bourgogne
Présenté par la compagnie de théâtre LES TOTORS

Partenaires: Habitat 71, CARS, fmi, etc.



Salle Bourgogne à Vinzelles
Présenté par la compagnie de théâtre ENTREES DE JEU

Partenaires: Habitat 71, CARS, fmi, etc.



Salle de l'Hexagone
Présenté par la compagnie de théâtre LES TOTORS

Partenaires: Habitat 71, CARS, fmi, etc.



Chalon-sur-Saône

Un spectacle humoristique comme outil de sensibilisation pour les seniors

Catherine Cannard (CLP) - 23 sept. 2024 à 18:55 | mis à jour le 23 sept. 2024 à 18:59 - Temps de lecture : 2 min



"La gazette de Lucette", imaginée et jouée par la compagnie chalonnaise Les Totors, est une représentation théâtrale destinée aux seniors, pour évoquer les problèmes liés à la vieillesse. Photo Catherine Cannard

Salon bien vieillir à Cluny

En collaboration avec l'association Nos Aînés Heureux et le dispositif Petite Ville de Demain, la ville de Cluny a organisé son tout premier salon dédié au bien-vieillir.

Cet événement a été conçu pour offrir visibilité et informations à un large public, comprenant les aidants, les personnes âgées, les élus, les entreprises, les professionnels du secteur médico-social ainsi que l'ensemble des citoyens.

Le salon senior s'est tenu le mardi 15 octobre et a rassemblé 35 exposants, chacun contribuant à faire de cette journée un moment de découvertes et d'échanges.

De nombreuses animations ont été mises en place, prenant des formes variées pour répondre aux attentes de tous les participants. Des conférences informatives ont été proposées, abordant des thématiques essentielles pour toutes les personnes concernées par le vieillissement.

En parallèle, des ateliers ludiques et participatifs ont permis aux visiteurs de s'engager activement et de partager leurs expériences.

Habitat 71 a contribué à cette initiative en tenant un stand et en animant une conférence sur les aides disponibles pour accompagner les projets d'adaptation.

Bilan de l'animation

Bien que la fréquentation ait été inférieure à nos attentes, l'événement a été un véritable succès en termes de qualité.

Les 100 visiteurs présents ont pleinement profité des conférences et ateliers, qui ont affiché complet à plusieurs reprises.

La diversité des thématiques et l'expertise des intervenants ont été grandement appréciées, permettant aux participants de découvrir de nouvelles ressources et de renforcer leurs connaissances

Portrait de territoires

Habitat 71 enrichit son offre de services en mettant à disposition un document à la fois synthétique et précis, offrant un aperçu des évolutions à venir en Saône-et-Loire.

L'objectif de ce document est d'analyser les principaux enjeux liés à la demande de logements, au vieillissement de la population, aux changements climatiques, à la précarité énergétique ainsi qu'à l'artificialisation des sols.

Cette étude s'appuie sur diverses sources de données, notamment le recensement de la population, les fichiers socio-fiscaux de l'Insee et les tendances du marché immobilier. Il faut noter que certaines données ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19.

Ce portrait de territoire met en évidence un département vaste et contrasté, marqué par des contextes locaux diversifiés, une forte présence de logements anciens favorisant la vacance et la précarité énergétique, ainsi qu'une proportion importante de personnes âgées vivant dans des habitations peu adaptées à la perte d'autonomie.



Portrait de territoires 2024

SAÔNE-ET-LOIRE

Perspectives 2025

Au-delà des constats et analyses présentés dans ce rapport d'activité, Habitat 71 s'illustre une fois de plus par sa capacité à s'adapter aux évolutions constantes du contexte et aux nouveaux défis.

Durant l'année 2025, nous serons pleinement engagés dans la mise en œuvre du Pacte Territorial, affirmant ainsi son rôle central en tant que guichet unique sur toutes les questions relatives à l'habitat.

En plus d'un accompagnement assuré par des conseillers généralistes et techniques, nous développerons des animations adaptées aux attentes des habitants des territoires inscrits dans la démarche du pacte.

Au-delà de ce cadre réglementaire, Habitat 71 poursuivra son action en proposant et renforçant son rôle d'animateur du territoire.

Cette dynamique s'accompagnera de la poursuite de la modernisation de ses infrastructures : après le passage à la fibre en 2024, l'adoption de la téléphonie sur IP en 2025 viendra renforcer la mobilité et la réactivité des équipes, garantissant ainsi un service plus accessible.

Grâce à ces évolutions, Habitat 71 consolide sa mission d'intérêt général et confirme sa volonté d'accompagner durablement les habitants et les collectivités dans leurs projets liés à l'habitat.

94 rue de Lyon 71000 Mâcon

03 85 39 30 70

contact@habitat71.fr

www.habitat71.fr